



Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand a élaboré un programme de formation destiné aux personnes souhaitant prendre en charge la garde de chiens jusqu'à 5 unités et promeneurs de chiens.

Formation :

Gardiennage pour CHIens max. 5 Unités et Promeneur de CHIens

Nb. Heures théoriques : 14 heures

Nb. Heures pratiques : 15 heures

Total : 29 heures (voir tableau ci-dessous)

Conditions :

- ❖ Etre majeur
- ❖ Assurance Responsabilité civile
- ❖ Aucune absence n'est admise

Tarif :

- ❖ Fr 600.00 (repas non-compris)



Paiement dès réception de la confirmation d'inscription.

En cas d'annulation 30 jours avant le début des cours le 50% du paiement sera remboursé

En cas d'annulation jusqu'à 60 jours avant le début des cours, les frais de traitement du dossier sont dus : CHF 100.00

Programme :

Thème général	Connaissances approfondies	Ht.	Hp.
*13 novembre 2016 Dangerosité	Agressions / Signes d'anxiété, de stress et de souffrance Quels sont les signaux que le chien émet pour montrer sa peur, son mal être, quels sont les signes qui annoncent une agression, comment prévenir le comportement	4 h.	
*13 novembre 2016 La communication chez le chien	Approche scientifique de la communication sociale chez les chiens. Lecture pragmatique des postures et mimiques du chien et ses modes de communication. Les signaux d'apaisements, leurs origines, les reconnaître, les interpréter et les utiliser dans la relation avec l'animal.	2 h.	
*15 novembre 2016 Premiers secours	Soins à prodiguer aux animaux malades ou blessés. Les premiers gestes à accomplir en cas d'accident, de morsure. Pansements, immobilisation d'un membre, savoir détecter une torsion d'estomac. Quelles sont les médications possibles selon les cas. A quel moment faire appel au vétérinaire.		4 h.
20 novembre 2016 Législation : Les lois et les spécificités cantonales	La loi Fédérale et son règlement d'application Les lois et les règlements cantonaux (romands). Où chercher les informations, comment les interpréter et les appliquer. Que faire en cas d'agression ? A qui et comment annoncer une agression. Quelles sont mes responsabilités ? Transporter et loger des chiens, que dit la loi ?	4 h.	
27 novembre 2016 Prise en charge	Prise en charge pratique des chiens, règles de comportement Gestion d'un groupe de chiens / rencontres Des informations pour une approche correcte de plusieurs chiens à garder en groupe. L'attention à porter pour le respect des autres usagers des lieux Les priorités d'intervention lors d'événements inattendus.		8 h.
10 décembre 2016 Formation théorique avant l'achat d'un chien	Formation théorique de compétences selon art.68 al.1 OPAn 4 heures de théorie, selon les directives de l'OSAV, et remise d'une attestation identique à celle faite au Futur détenteur de chien.	4 h.	
10 décembre 2016	Retour de vos expériences / questions-réponses Remise de l'attestation de formation		3 h.

Inscription à la formation

Gardiennage pour Chiens max. 5 Unités et Promeneur de CHIens

Nom :

Prénom :

Adresse :

Npa et ville :

N° mobile :

Mail :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

Lieu :

Date :

Par ma signature j'accepte les conditions mentionnées sur les deux pages et je m'inscris :

Signature :

A retourner par courrier à : Nicole Meystre, Ch. Des Vergers 2, 1584 Villars-le-Grand